

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 16 JUIN 2020

INTRODUCTION

RAPPEL DU CALENDRIER DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 JUIN 2020

6 MARS

Dépôt du document
d'enregistrement
universel à l'AMF

8 MAI

Publication au Balo de
l'avis préalable à
l'Assemblée Générale

26 MAI

Communiqué de mise à
disposition des
documents
préparatoires à
l'Assemblée Générale

29 MAI

Publication au Jal
et au Balo de l'avis
de convocation à
l'Assemblée
Générale

13 JUIN

Date limite de
prise en compte
des votes par
correspondance

6 MARS

Communiqué de mise
à disposition du
document
d'enregistrement
universel et mise en
ligne de ce document

25 MAI

Envoi des convocations
aux commissaires aux
comptes et aux
représentants du comité
social et économique

27 MAI

Envoi des
convocations à
l'Assemblée
Générale aux
actionnaires
nominatifs

12 JUIN

Date limite
d'inscription des
titres pour voter à
l'Assemblée
Générale

15 JUIN

Date limite de prise
en compte des
votes par voie
électronique

INTRODUCTION

DOCUMENTS SUR LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE

—
Les éléments requis par la
réglementation sont
disponibles sur le bureau
de l'Assemblée Générale



ORDRE DU JOUR

1. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE
2. LE 1^{ER} TRIMESTRE 2020
3. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
4. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
5. RÉPONSES AUX QUESTIONS DES ACTIONNAIRES
6. PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS
7. VOTE DES RÉOLUTIONS





VIDEO SUR LES ACTIVITÉS DU GROUPE



RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE



RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE — INTRODUCTION



INTRODUCTION

FAITS MARQUANTS DE 2019

Progression
des **marques fortes**
de l'antenne



Acquisition du pôle TV
du Groupe Lagardère



Succès
du line-up **cinéma**



Stratégie de diversifications
créatrice de valeur

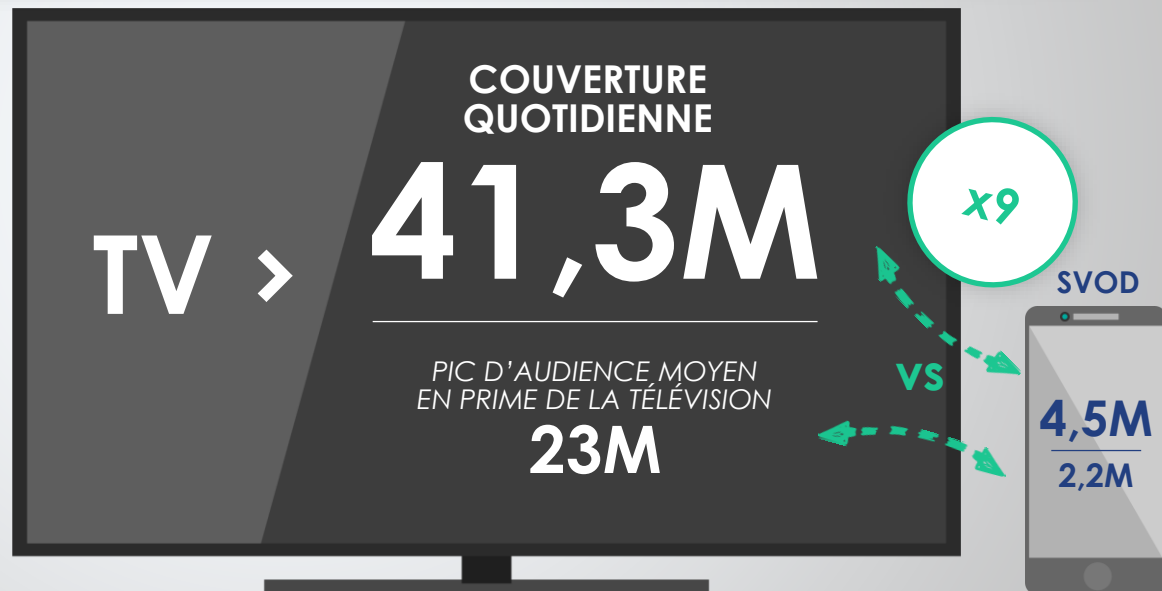


Déploiement des synergies
Pôle Radio - M6



INTRODUCTION

LA TÉLÉVISION, CŒUR DE MÉTIER DU GROUPE, EST UN MARCHÉ PORTEUR





INTRODUCTION
**LA TÉLÉVISION,
UN MÉDIA
PUBLICITAIRE
TRÈS EFFICACE**

LA TÉLÉVISION CONTRIBUE À 65% DES VENTES
GÉNÉRÉES PAR LES MÉDIAS



POUR 1€ INVESTI

ROI DE 4.9



INTRODUCTION

LE GROUPE M6 EST TRÈS BIEN POSITIONNÉ AVEC UNE OFFRE ATTRACTIVE ET PUISSANTE

ACQUISITION & PRODUCTION DE CONTENUS



DIFFUSION DE CONTENUS TÉLÉVISUELS



DIFFUSION DE CONTENUS RADIO

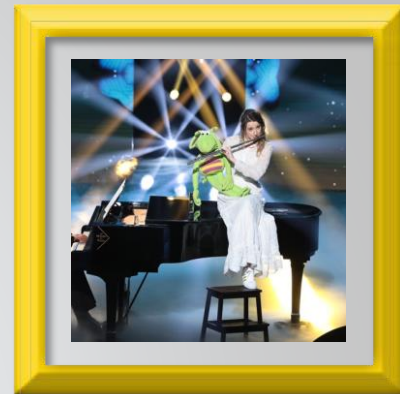


DIVERSIFICATIONS



RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

LES CHIFFRES CLÉS 2019



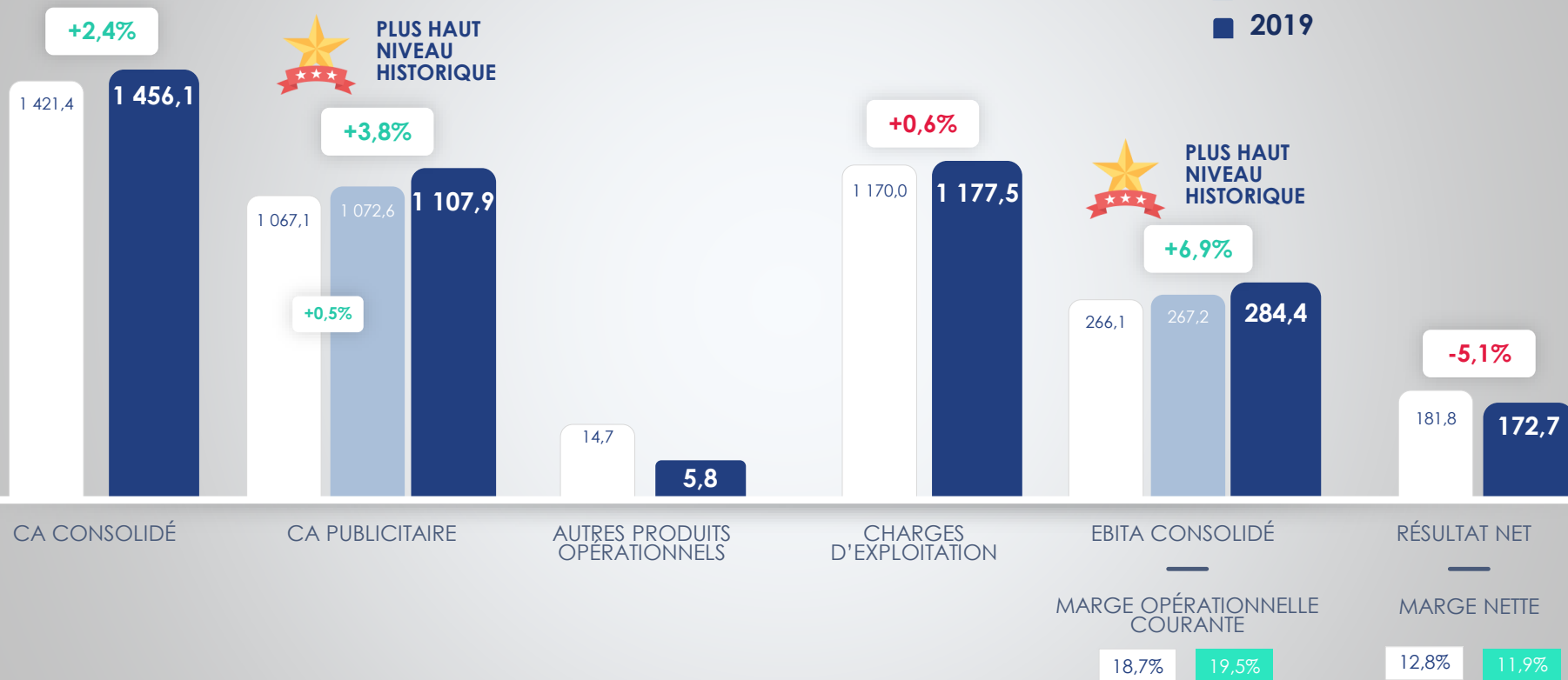
CHIFFRES CLÉS DES RÉSULTATS HISTORIQUES

CHIFFRES CLÉS (M€)

2018

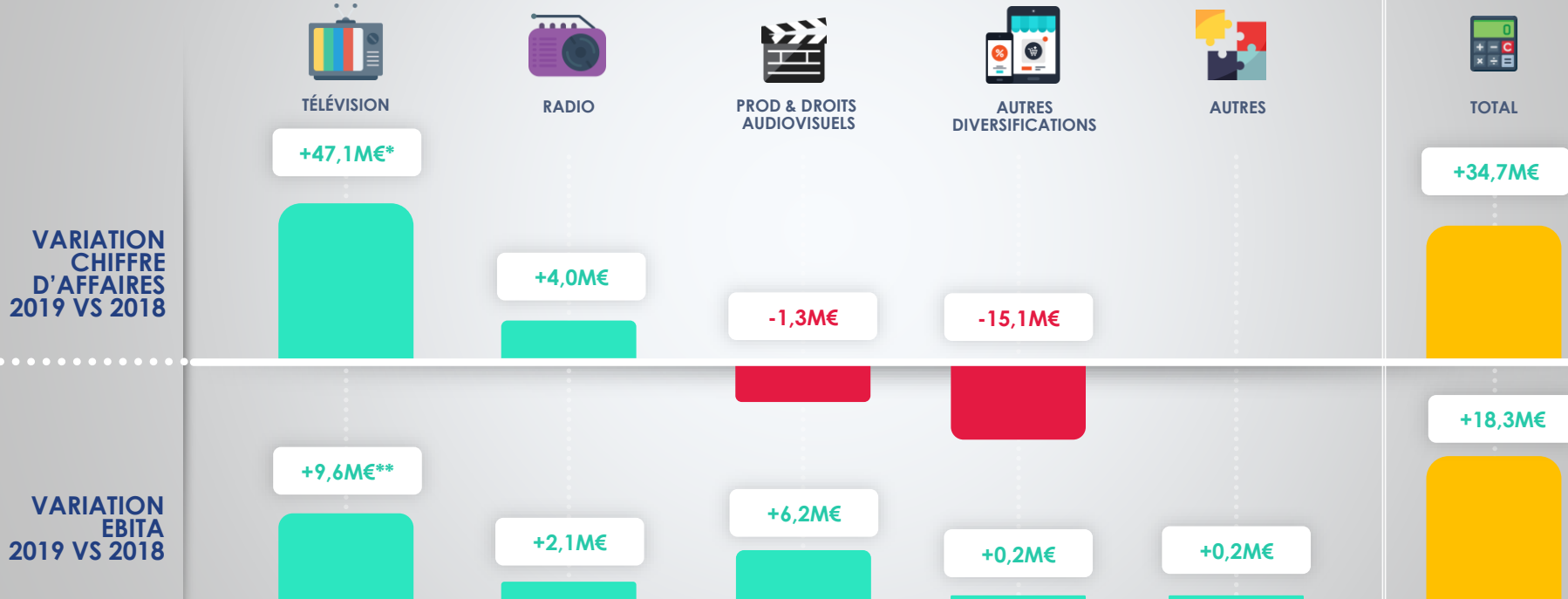
2019 hors pôle Jeunesse

2019



CHIFFRES CLÉS

LA CONTRIBUTION ADDITIONNELLE DU PÔLE JEUNESSE PERMET AU CA ET À L'EBITA DE PROGRESSER MALGRÉ LA HAUSSE DES INVESTISSEMENTS DIGITAUX



* dont +46,4 M€ de contribution du pôle Jeunesse TV

** dont +17,2 M€ de contribution du pôle Jeunesse TV

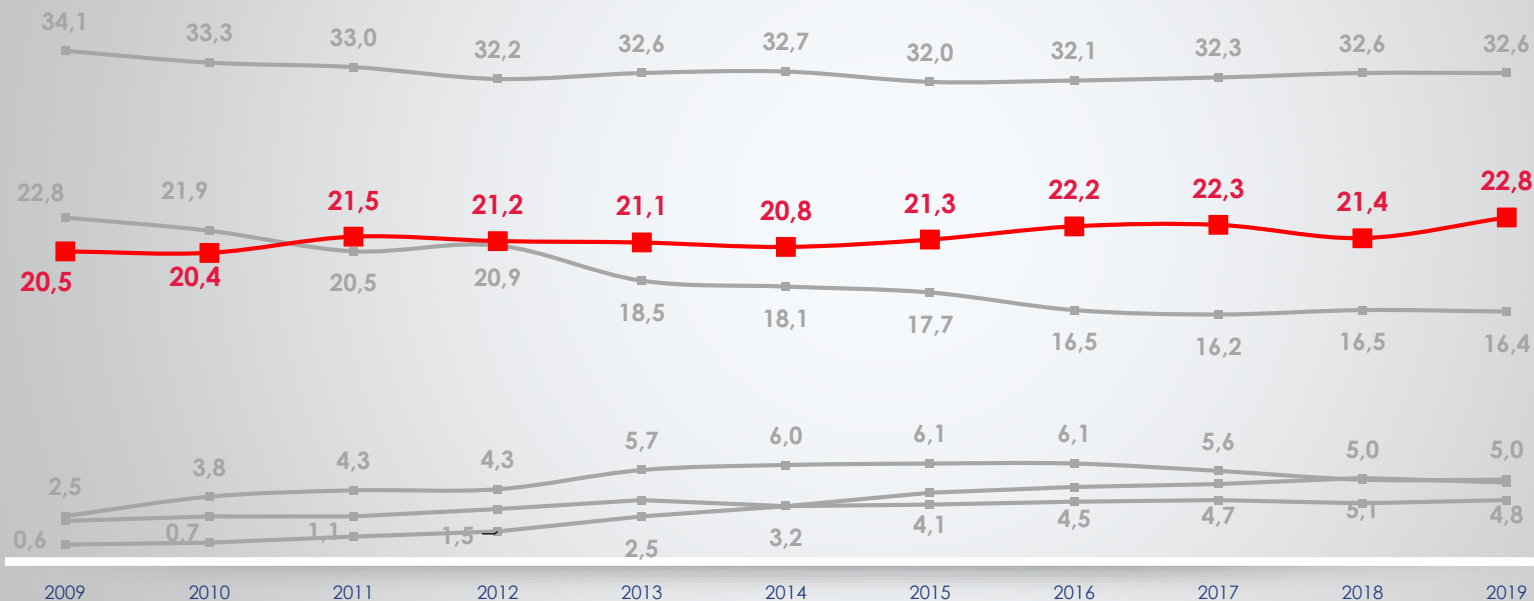
RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE TÉLÉVISION — AUDIENCES



TÉLÉVISION - AUDIENCES

2019 : M6, 2^{ÈME} GROUPE SUR LA CIBLE COMMERCIALE

PARTS D'AUDIENCE FRDA-50 ANNUELLES DES GROUPES (%)



TF1
LE GROUPE

6
GROUPE

francetélévisions
(hors france.info)

CANAL+
altice
groupe

TÉLÉVISION – AUDIENCES
**PROGRESSION DE
L'AVANT-SOIRÉE**

PART D'AUDIENCE FRDA-50
LUNDI-DIMANCHE
19H45 – 21H10



19,6%

LE 1945



**SEUL JT DU SOIR À
PROGRESSER EN UN
AN**



**FICTION
QUOTIDIENNE LA
PLUS REGARDÉE**



**2ÈME MEILLEURE
SAISON FRDA-50
HISTORIQUE**

TÉLÉVISION - AUDIENCES

PUISSANCE DES MARQUES HISTORIQUES DE M6 EN SOIRÉE

PART D'AUDIENCE FRDA-50
LUNDI-DIMANCHE
21H10 - 22H30



17,5%

Source : Médiamétrie



25% FRDA-50 ET 3,8 M°
POUR SA 14^{ÈME} SAISON



MEILLEURE SAISON
FRDA-50 DEPUIS 6 ANS



MEILLEURE SAISON
FRDA-50 HISTORIQUE



26% FRDA-50 ET 2,8 M°
POUR SA 8^{ÈME} SAISON



2^{ÈME} MEILLEURE SAISON
FRDA-50 HISTORIQUE



MEILLEURE ANNÉE FRDA-50
DEPUIS 10 ANS



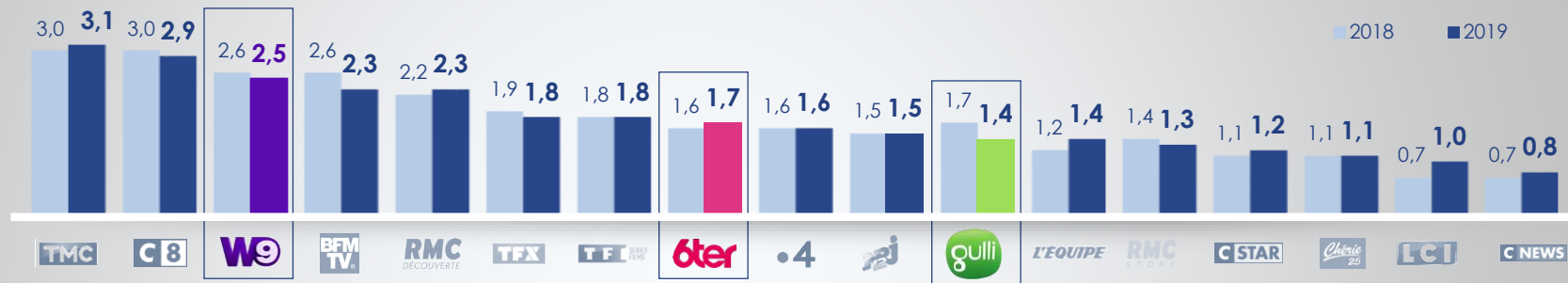
RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

— TÉLÉVISION AUDIENCES TNT —

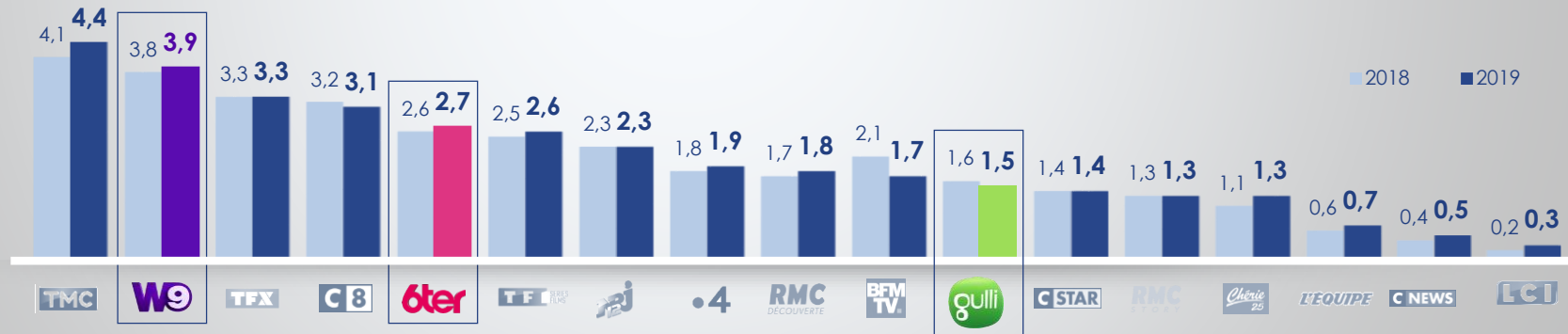


W9 ET 6TER PROGRESSENT EN UN AN SUR LA CIBLE COMMERCIALE

PART
D'AUDIENCE
4+ (%)



PART
D'AUDIENCE
FRDA-50 (%)



W9 ET 6TER PARMIS LES MEILLEURES CHAÎNES TNT SUR LES FRDA-50 GULLI PLUS QUE JAMAIS PUISSANTE AUPRÈS DES ENFANTS



Offre de télé-réalité
la plus puissante
de la TNT

1,1M°



Offre de magazines
la plus puissante
de la TNT

0,7M°



+55%

de téléspectateurs
en 1 an

3,6%

de PdA FRDA-50



4,3% de PdA
FRDA-50



1ère chaîne
nationale auprès
des enfants
en journée (16,4%
4-10 ans TH 6h-20h)



**Progression sur
les FRDA avec
enfants**

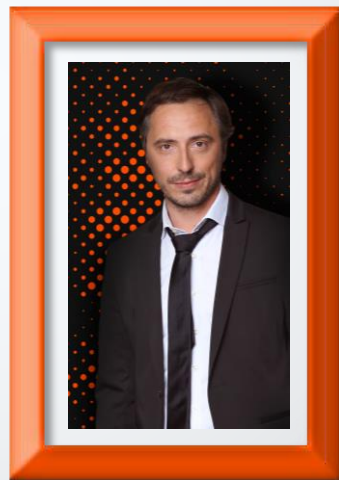


en prime
Meilleure PdA
depuis 5 ans

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

TÉLÉVISION — AUDIENCES

CHAÎNES PAYANTES



PARIS
PREMIERE

téva

TÉLÉVISION - AUDIENCES CHAÎNES PAYANTES

2019 : PARIS PREMIÈRE ET TÉVA, DANS LE TOP 3 DES CHAÎNES PAYANTES LES PLUS PUISSANTES



PARIS PREMIÈRE À UN NIVEAU 4+ RECORD

N°1 : chaîne payante la plus regardée avec près
de 10 millions de téléspectateurs chaque mois

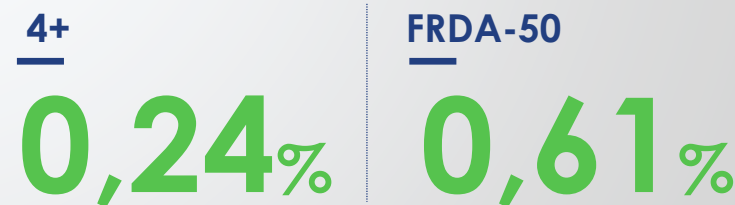
Parts d'audience nationales en 2019 (été inclus)



TÉVA TOUJOURS LARGE LEADER DES CHAÎNES
PAYANTES AUPRÈS DES FEMMES

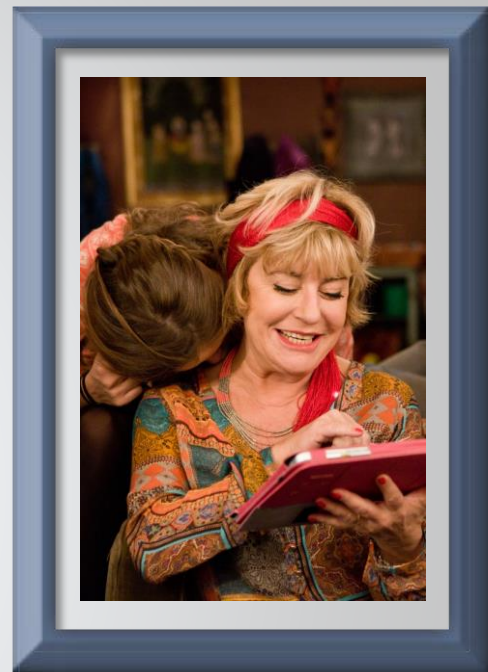
N°1 : auprès des FRDA<50 depuis 9 ans
N°3 : 3^{ème} chaîne payante la plus regardée avec
près de 7 millions de téléspectateurs chaque mois

Parts d'audience nationales en 2019 (été inclus)



RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

— TÉLÉVISION AUDIENCES 6PLAY



6play

TÉLÉVISION –
AUDIENCES 6PLAY

SUCCÈS DES AUDIENCES SUR 6PLAY



27M
de comptes créés



110 M de vidéos
vues par mois => +10% sur un an



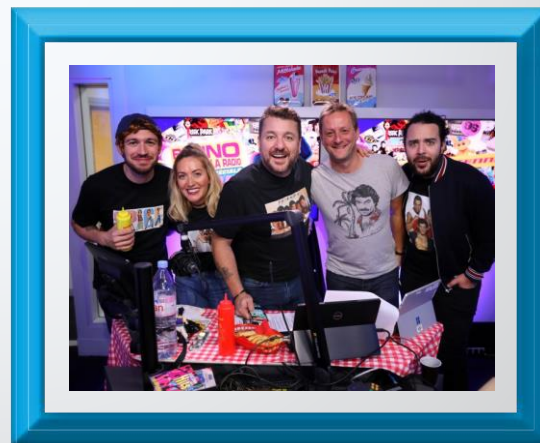
Durée d'écoute moyenne
1h15
Leader des
services de replay



Attractivité
de l'offre de ciblage
publicitaire de **6play**



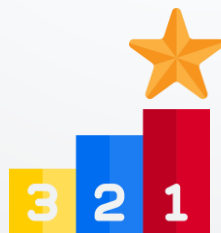
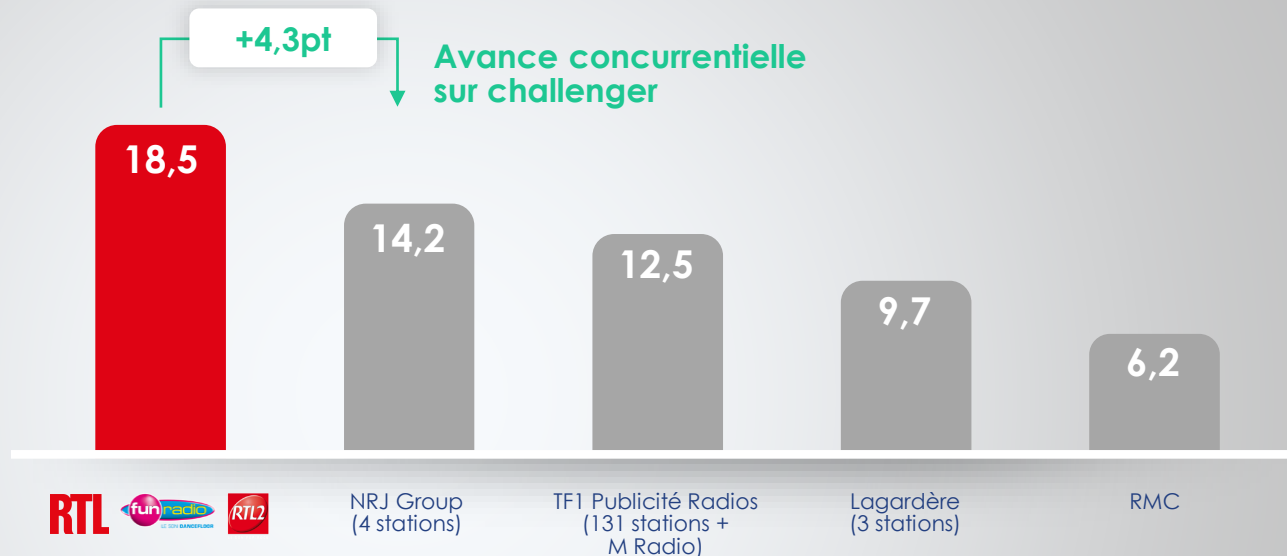
RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE RADIO AUDIENCES



RADIO - AUDIENCES

PÔLE RADIO : 1^{ER} GROUPE RADIO PRIVÉ

PART D'AUDIENCE PAR GROUPE PRIVÉ (%)



**Accroissement du leadership
du Groupe en 5 ans**

(+2,8 pts en 2014 vs +4,3 pts aujourd'hui)

RADIO - AUDIENCES

PERTINENCE DU POSITIONNEMENT DES STATIONS DU PÔLE RADIO

RTL

**12,3% de part
d'audience**
sur les 13 ans et +

1^{ère}

radio de France
(à égalité avec France Inter)



**3,4% de part
d'audience**
sur les 13 ans et +

2^{ème}

radio musicale sur les 25-49 ans



**2,9% de part
d'audience**
sur les 13 ans et +

2^{ème}

radio musicale sur les CSPI+



RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

— MARCHÉ PUBLICITAIRE —



LE CHIFFRE D'AFFAIRES PUBLICITAIRE DU GROUPE M6 ATTEINT SON PLUS HAUT HISTORIQUE

10



MARCHÉ PUBLICITAIRE
**LA RÉGIE
PUBLICITAIRE
DU GROUPE M6
RENFORCE
SA POSITION SUR
LE MARCHÉ TV**

ÉVOLUTION DE LA PART DE MARCHÉ
PUBLICITAIRE TV NETTE DES CHÂÎNES ET SERVICES
ASSOCIÉS DU GROUPE M6 DEPUIS 2017 EN %

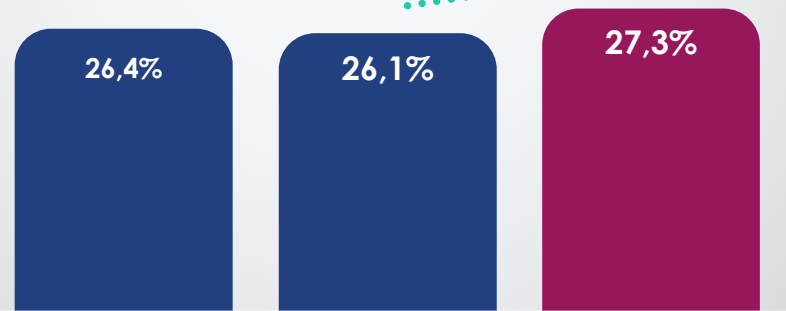
■ 2017/2018
■ 2019

INTÉGRATION 

SURPERFORMANCE
DES ACTIVITÉS HISTORIQUES



+1,2pts



RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

TV & RADIO - CHIFFRES CLÉS





Contribution
additionnelle **du Pôle
Jeunesse**



Stabilité du **CA
Publicitaire** organique



Baisse du **coût de grille**



**Investissements
digitaux**

TÉLÉVISION CHIFFRES CLÉS

CHIFFRE D'AFFAIRES (M€)

+4,9%

966,5

1 013,6

EBITA (M€)

+4,5%

214,0

223,6

2018 2019

RADIO CHIFFRES CLÉS

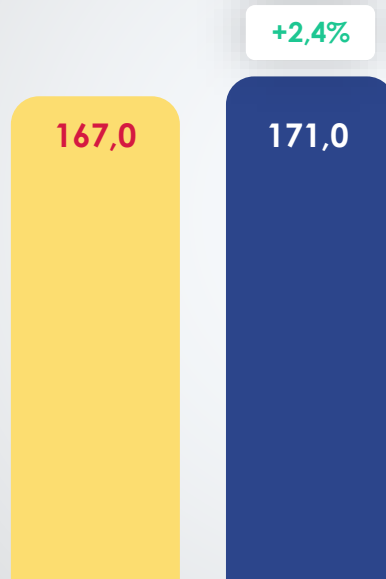


Croissance du CA
publicitaire

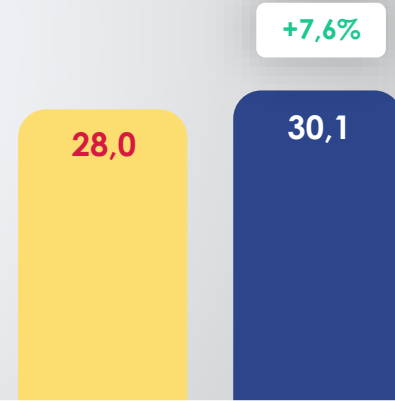


Poursuite de
la mise en œuvre
des **synergies** liées
à l'intégration dans
le Groupe M6

CHIFFRE D'AFFAIRES (M€)



EBITA (M€)



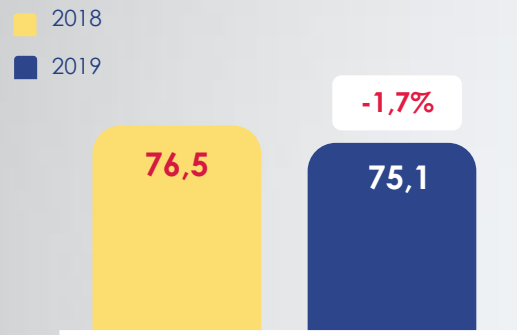
■ 2018 ■ 2019

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

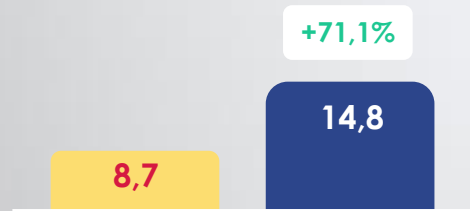
PRODUCTION & DROITS AUDIOVISUELS



CHIFFRE D'AFFAIRES (M€)



EBITA (M€)



CINÉMA

SUCCÈS DU LINE-UP 2019



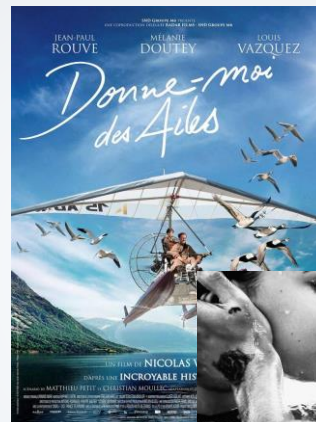
GROUPE M6



FILMS

15,9M

D'ENTRÉES EN FRANCE
(VS 15,7 M EN 2018)



➤ 1,4 M
ENTRÉES



➤ 1,2 M
ENTRÉES

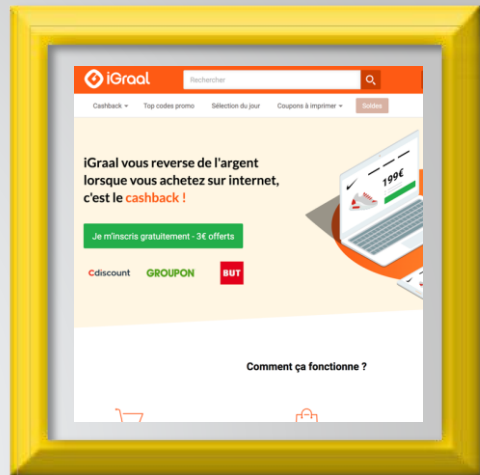


1,2 M
ENTRÉES



2,8 M
ENTRÉES

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE AUTRES DIVERSIFICATIONS



AUTRES DIVERSIFICATIONS

HAUSSE DE L'EBITA MALGRÉ L'ARRÊT DU CONTRAT M6 MOBILE

EFFETS PÉRIMÈTRE

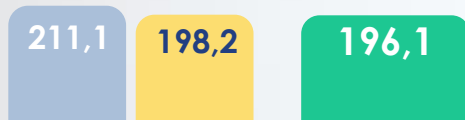


monAlbumPhoto.fr

CESSION EN
JUILLET 2018

■ 2018 ■ 2018 pro-forma ■ 2019

CHIFFRE D'AFFAIRES (M€)



-1,1%

EBITA (M€)



+1,3%



FIN DU
CONTRAT LE
30 JUIN 2019

CA
en baisse
de
-10,1 M€

EBITA
en baisse
de
-10,1 M€



CA EN BAISSSE
EBITA EN HAUSSE



Taux de marge en forte
amélioration



Amélioration
de l'activité



CA ET EBITA EN HAUSSE

Dynamisme
du cashback



Progression de la
performance publicitaire
des portails

Cession
finalisée en
mars 2020 qui
valorise
iGraal à
123,5 M€



**RAPPORT SUR LA GESTION
DU GROUPE**

**UNE ENTREPRISE
RESPONSABLE
ET SOLIDAIRE**



UNE ENTREPRISE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE – RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

2018

68%

2019

68%

de femmes dans la présentation
des programmes d'information
des chaînes en clair



2018

8,7M

2019

9,3M

d'abonnés sur
les réseaux sociaux

Budget annuel de la **Fondation M6**



2018

500k€

2019

500k€

Mise en demeure



2018

0

2019

0

Taux d'accessibilité des programmes
de M6 aux personnes sourdes ou
malentendantes

2018

100%

2019

100%



UNE ENTREPRISE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE – RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE



Consommation
d'énergie électrique

2018

13 995 MWH

2019

13 885 MWH

2018

378

2019

601



sujets des **Journaux télévisés**
consacrés à la thématique
environnementale

UNE ENTREPRISE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE – RESPONSABILITÉ SOCIALE



2018

45%

2019

39%

des collaborateurs
ont bénéficié d'une
Formation sur la période

2018

10,4%

2019

10,7%

Taux de
turnover



2018

26

2019

28

Travailleurs en
situation de **handicap**

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

COMPTES



COMPTES ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ ÉCONOMIQUE SIMPLIFIÉ

Groupe M6	31 décembre 2018	31 décembre 2019	Variation 2019 / 2018 (M€)
Chiffre d'affaires	1 421,4	1 456,1	34,7
Autres produits opérationnels	14,7	5,8	(8,8)
Total des produits opérationnels	1 436,1	1 461,9	25,8
Consommations et autres charges opérationnelles	(711,0)	(715,8)	(4,8)
Charges de personnel (yc participation)	(279,6)	(280,4)	(0,8)
Impôts, taxes, versements assimilés	(61,7)	(68,7)	(7,0)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations (nettes de reprises)	(117,6)	(112,6)	5,1
Résultat Opérationnel Courant [EBITA]	266,1	284,4	18,3
Plus-value sur cessions de filiales	12,3	1,0	(11,3)
Produits et charges opérationnels liés aux regroupements d'entreprises	(3,4)	(9,4)	(6,0)
Résultat Opérationnel [EBIT]	275,0	276,0	1,0
Résultat financier	(2,3)	(4,6)	(2,3)
Part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées	(0,8)	4,5	5,2
Résultat courant avant impôt	272,0	275,9	3,9
Impôt sur le résultat	(97,4)	(101,8)	(4,4)
Résultat net des activités poursuivies	174,5	174,0	(0,6)
Profit ou perte après impôt des activités cédées	7,3	(1,4)	(8,7)
Résultat net de la période	181,8	172,7	(9,2)
Attribuable au Groupe	181,8	172,7	(9,2)
Attribuable aux Intérêts non-contrôlants	-	-	-

COMPTES

BILAN SIMPLIFIÉ

Groupe M6	31 décembre 2018	31 décembre 2019	Variation 2019 / 2018 (M€)
Goodwill	193,6	366,5	172,9
Actif non courant	363,0	386,1	23,0
Actif courant	820,0	859,6	39,5
Trésorerie	132,8	45,9	(86,9)
Actifs détenus en vue de la vente ⁽¹⁾	-	49,2	49,2
TOTAL ACTIF	1 509,5	1 707,3	197,8
Capitaux propres part du groupe	716,6	772,9	56,3
Intérêts non-contrôlants	0,1	-	(0,1)
Passif non courant	125,9	234,9	109,0
Passif courant	666,9	669,7	2,9
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente ⁽¹⁾	-	29,8	29,8
TOTAL PASSIF	1 509,5	1 707,3	197,8

(1) Conformément à IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, les actifs et passifs de la société iGraal sont présentés dans l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2019 comme des « actifs ou passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente »

COMPTES

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Groupe M6	31 décembre 2018	31 décembre 2019	Variation 2019 / 2018 (M€)
Capacité d'autofinancement d'exploitation	364,8	399,2	34,4
Variation de BFR d'exploitation	(22,9)	(28,4)	(5,5)
Impôt	(61,2)	(94,0)	(32,8)
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	280,8	276,7	(4,1)
Flux de trésorerie des activités d'investissements	(8,5)	(323,4)	(314,9)
Eléments récurrents	(107,2)	(100,5)	6,7
Eléments non récurrents	98,7	(222,9)	(321,6)
Flux de trésorerie des activités de financement	(181,8)	(39,6)	142,3
Distribution de dividendes	(120,3)	(125,8)	(5,5)
Opérations en capital	(17,5)	(5,3)	12,2
Financement des croissances externes	(34,0)	100,0	134,0
Remboursement des dettes locatives	-	(8,0)	(8,0)
Autres	(10,0)	(0,5)	9,6
Flux de trésorerie des activités cédées	(11,9)	-	11,9
Effet des écarts de conversion de trésorerie	0,0	0,1	0,1
Variation globale de trésorerie	78,5	(86,1)	
Trésorerie des actifs détenus en vue de la vente	-	(0,8)	(0,8)
Trésorerie à l'ouverture	54,3	132,8	78,5
Trésorerie à la clôture	132,8	45,9	(87,0)
Trésorerie nette de clôture	93,8	(98,7)	(192,5)



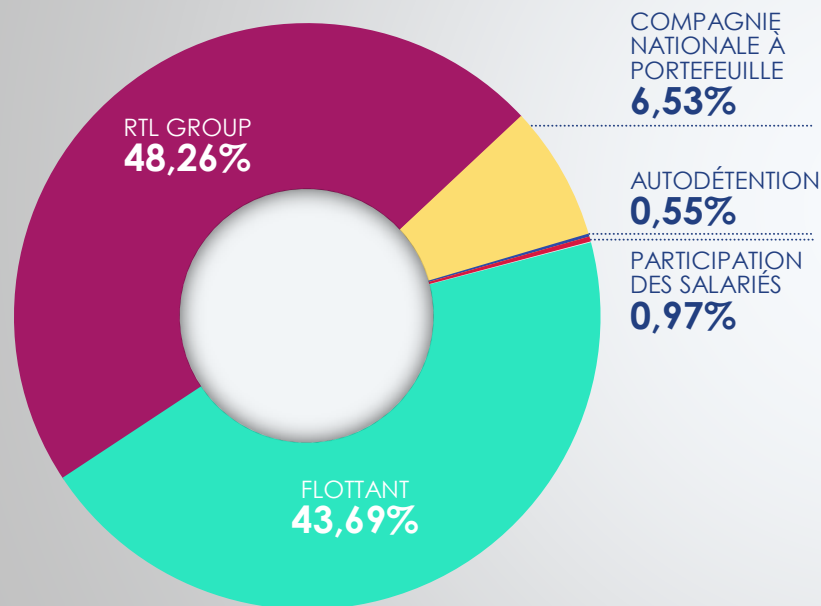
**RAPPORT SUR LA GESTION
DU GROUPE**

**STRUCTURE
DU CAPITAL
ET ANNÉE
BOURSIÈRE**

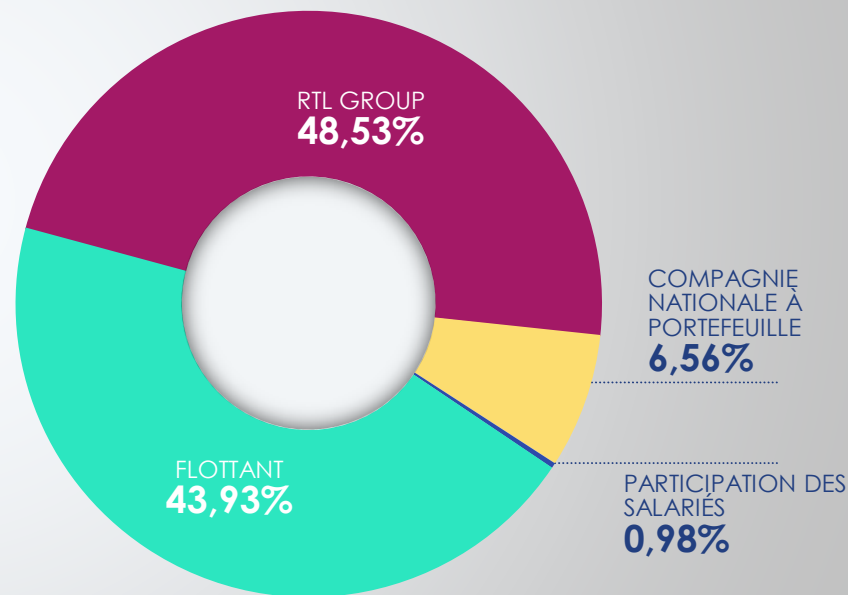


RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2019

RÉPARTITION DU CAPITAL

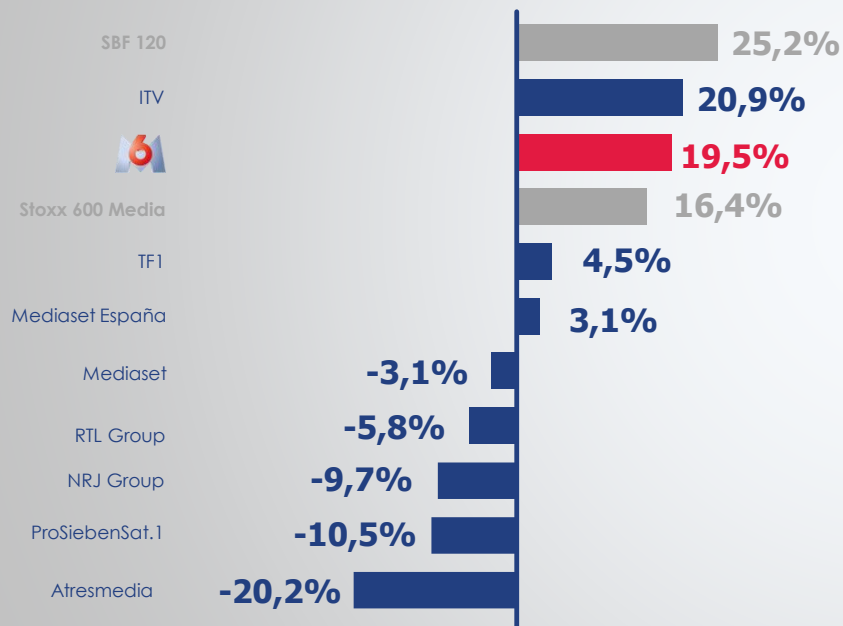
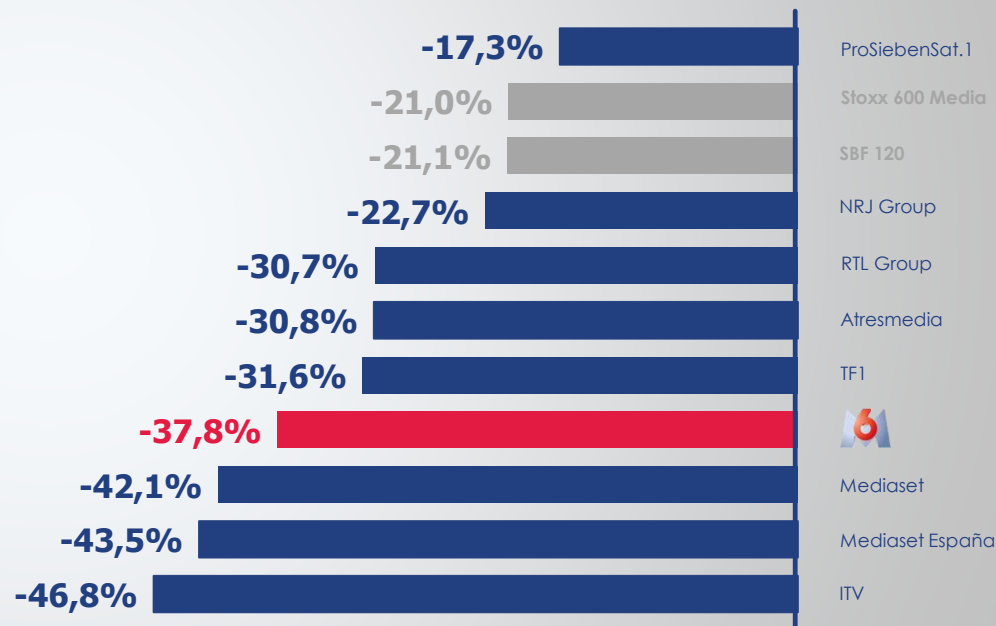


RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE



EVOLUTION DU COURS DE BOURSE DE M6 ET DE SES PAIRS EUROPÉENS

2019

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2020*

* Evolution des cours à fin mai 2020

Source : Factset



LE 1^{ER} TRIMESTRE 2020



GROUPE

CONFINEMENT : LA CONSOMMATION DE LA TV BONDIT, À SON PLUS HAUT NIVEAU HISTORIQUE, LOIN DEVANT CELLE DES PLATEFORMES DE SVOD



DEI 4+

COUVERTURE 4+

4h34

82%

RECORD HISTORIQUE

+0h56 vs. le début de l'année

+9 pts vs. le début de l'année



DEI 15+

COUVERTURE 15+

0h17

11%

+0h06 vs. le début de l'année

+4 pts vs. le début de l'année

1^{ER} TRIMESTRE 2020 : AUDIENCES TV

L'OFFRE DE PROGRAMMES ÉVÉNEMENTIELLE ET FAMILIALE DE LA CHAÎNE M6 EST PLÉBISCITÉE DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE SANITAIRE

en avant-soirée



2,2M° / +38%

LE 1945

3,9M° / +36%



4,1M° / +7%



en soirée



3,7M° / +42%



3,8M° / +69%

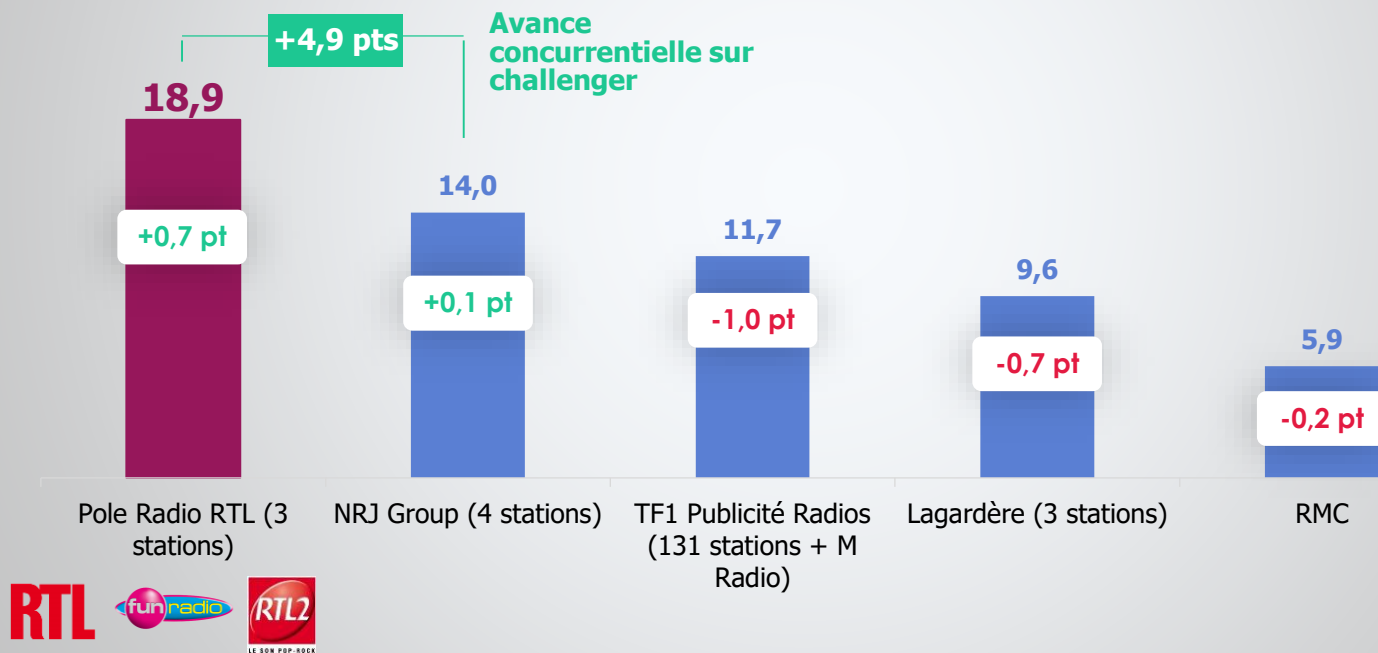


3,2M° / +42%

1^{ER} TRIMESTRE 2020 : AUDIENCES RADIO

GROUPE M6, 1^{ER} GROUPE RADIO PRIVÉ PLUS FORTE PROGRESSION SUR UN AN

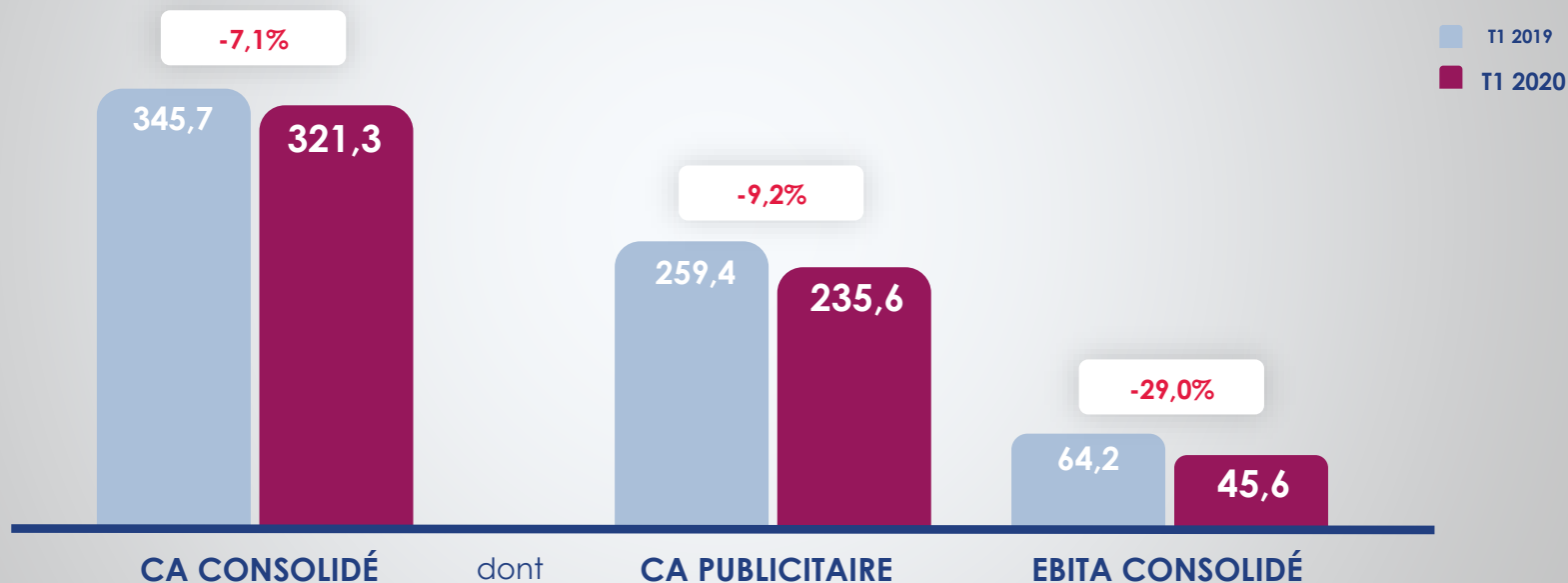
PART D'AUDIENCE PAR GROUPE PRIVÉ (%)



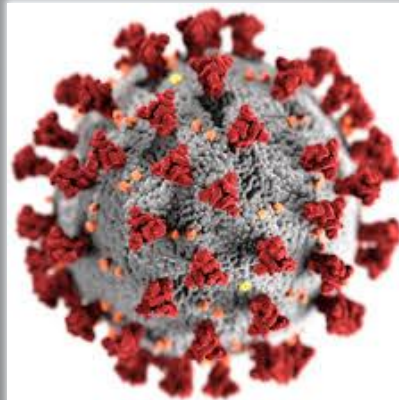
1^{ER} TRIMESTRE 2020 : CHIFFRES CLÉS

APRÈS UN DÉBUT D'ANNÉE SOLIDE, PREMIERS IMPACTS SIGNIFICATIFS DU COVID-19 EN MARS

CHIFFRES CLÉS (M€)



PERSPECTIVES



Rebondir après
la crise sanitaire

COVID-19

Élargir
la puissance
de nos médias



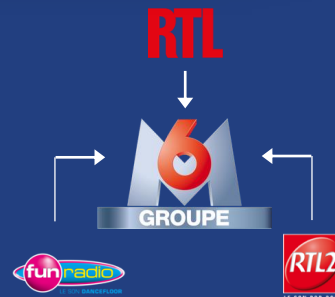
Exécuter
le plan de
synergies avec
le pôle TV
Jeunesse



Réussir
le lancement
de Salto

salto

Poursuivre
l'intégration
Radio/TV



Rééquilibrer les
conditions de
concurrence
entre les
acteurs
internationaux
et français



PERSPECTIVES

CHALLENGES 2020 :
SE RENFORCER SUR
SON CŒUR DE
MÉTIER



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



GROUPE

LISTE DES RAPPORTS PRÉSENTÉS



- Rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L. 225-86 et suivants du code du commerce
- Rapport sur la réduction de capital prévue par la 26^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 16 juin 2020
- Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion



RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE



TRAVAUX DU CONSEIL



PRINCIPAUX TRAVAUX EN 2019

- L'examen des comptes 2018 ;
- Les principaux éléments de la politique de M6 en matière de développement durable et de responsabilité sociétale des entreprises ;
- L'examen annuel des conventions réglementées ;
- L'examen de l'indépendance des membres du Conseil ;
- Les principaux projets d'investissement, notamment dans les programmes ;
- La nomination d'un nouveau Vice-Président du Conseil de Surveillance et la cooptation de nouveaux membres ;
- La nomination d'un nouveau membre au Comité des Rémunérations et des Nominations ;
- L'acquisition du pôle TV de Lagardère ;
- L'examen du budget 2020 ;
- L'évaluation annuelle des travaux du Conseil.

TRAVAUX DU CONSEIL



ÉVALUATION ANNUELLE DES TRAVAUX DU CONSEIL

- les suites données aux précédentes procédures d'évaluation sont satisfaisantes ;
- la composition du Conseil est adaptée, que ce soit en termes d'âge, d'ancienneté, de nationalité, d'expérience... Il faut néanmoins réfléchir au renforcement de ses compétences "digitales" et "créatives" (production) ;
- les réunions sont organisées de manière efficace. Certains membres souhaiteraient néanmoins augmenter leur fréquence et leur durée, afin d'approfondir certains sujets ;
- le Conseil dispose d'une très bonne compréhension des activités et des enjeux du Groupe, grâce notamment à la qualité des informations qui lui sont délivrées. Certains membres proposent comme axe d'amélioration de consacrer plus de temps à l'étude de la concurrence internationale ;
- il juge que le scope des sujets traités couvre l'ensemble des enjeux du Groupe ;
- il estime que les décisions qu'il prend sont bien préparées et motivées.
- Par ailleurs le Conseil s'est félicité de l'organisation depuis deux ans du séminaire stratégique organisé en juillet, et qui permet notamment aux membres du Conseil de rencontrer les principaux managers du Groupe.

COMITÉ D'AUDIT

COMPOSITION



**NICOLAS
HOuze**
PRÉSIDENT MEMBRE
INDÉPENDANT



**ELMAR
HEGGEN**



**MOUNA
SEPEHRI**
MEMBRE INDÉPENDANT

PRINCIPAUX TRAVAUX EN 2019

- L'examen des comptes annuels et consolidés ;
- L'examen des comptes consolidés semestriels au 30 juin et situation financière trimestrielle au 31 mars et au 30 septembre ;
- La revue des engagements hors-bilan ;
- Le budget 2020 ;
- La relecture des parties financières du document de référence et du rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- La relecture du rapport développement durable du groupe ;
- Le suivi de la situation de trésorerie et les besoins de financement du Groupe ;
- Le suivi des missions de contrôle interne de l'exercice ;
- La revue de la cartographie des risques ;
- La cyber-attaque subie le 12 octobre 2019 ;
- La revue des assurances du groupe ;
- Les missions et honoraires des commissaires aux comptes en 2019 et le plan d'audit 2019-2020 ;
- L'appel d'offres en vue de l'échéance des mandats des deux commissaires aux comptes ;
- Le suivi de la communication financière.

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

COMPOSITION



**MARIE
CHEVAL**
PRÉSIDENT
MEMBRE INDÉPENDANT



**ELMAR
HEGGEN**



**NICOLAS
HOUZE**
MEMBRE INDÉPENDANT



**SOPHIE
DE BOURGUES**
MEMBRE REPRESENTANT
LES SALAIRES

PRINCIPAUX TRAVAUX EN 2019

- Le calcul de la partie variable des rémunérations des membres du Directoire au titre de 2018 ;
- La définition des objectifs pour le calcul des rémunérations variables des membres du Directoire pour l'année 2019 ;
- L'atteinte des conditions de performance requise pour les attributions d'actions gratuites de 2017, livrables le 28 juillet 2019, et de 2018, livrables le 26 juillet 2020 ;
- L'atteinte des conditions de performance pour les plans LTIP qui requièrent l'atteinte d'un objectif de création de valeur sur une période cumulée triennale ;
- Les conditions d'attribution annuelle des actions de performance ;
- La cooptation de nouveaux membres du Conseil de Surveillance ;
- La validation du barème de répartition du montant fixe de rémunération alloué aux membres du Conseil de Surveillance.

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

PLUS DE LA MOITIÉ (5 SUR 9)
DES MEMBRES DU CONSEIL
SONT DES FEMMES



MARIE CHEVAL
VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL
PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES
RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS
MEMBRE INDÉPENDANT



ELMAR HEGGEN
PRÉSIDENT DU CONSEIL
MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT
MEMBRE DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS
ET DES NOMINATIONS



NICOLAS HOUZE
PRÉSIDENT DU COMITÉ D'AUDIT
MEMBRE DU COMITÉ DES
RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS
MEMBRE INDÉPENDANT



SOPHIE DE BOURGUES
MEMBRE REPRESENTANT LES
SALARIES



JENNIFER MULLIN



BJÖRN BAUER



MOUNA SEPEHRI
MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT
MEMBRE INDÉPENDANT



SISKA GHESQUIERE



PHILIPPE DELUSINNE

4. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATIONS AU TITRE DE 2019



N. De Tavernost



T. Valentin



J. Lefebure



D. Larramendy



C. Baldelli

Part fixe	1 000 007 € =	495 001 € =	410 007 € =	360 009 € =	352 911 €
Part variable contrat de travail	0	312 505 €	162 809 €	255 224 €	191 278 €
Part variable mandataire	830 532 €	118 859 €	37 170 €	43 888 €	0
Part exceptionnelle	0	0	0	0	0
Avantage en nature (voiture de fonction)	7 781 €	5 827 €	7 195 €	5 088 €	3 077 €
Total rémunération au titre de 2019	1 838 320 €	932 192 €	617 181 €	664 209 €	547 265 €
<i>Total rémunération au titre de 2018</i>	<i>1 790 980 €</i>	<i>874 335 €</i>	<i>614 472 €</i>	<i>704 913 €</i>	<i>1 174 837 €</i>

4. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATIONS 2019



N. De Tavernost



T. Valentin



J. Lefébure



D. Larramendy

Actions de performance
basées sur l'atteinte
d'une **performance pluri-
annuelle 2019-2020-2021**

25 000

17 000

17 000

16 000

Valeur des Aga
attribuées

330 750 €

224 910 €

224 910 €

211 680 €



CRITÈRES D'ATTRIBUTION DÉFINITIVE

CONDITION DE PERFORMANCE : CRÉATION DE VALEUR CUMULÉE SUR LES TROIS EXERCICES 2019-2020-2021

CONDITION DE PRÉSENCE AU 1^{ER} TRIMESTRE 2022

4. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES



N. De Tavernost



T. Valentin



J. Lefebvre



D. Larramendy

Engagement de non concurrence				
Durée	-	-	3 mois	12 mois
Rémunération forfaitaire	-	-	50% de la rémunération fixe	50% de la rémunération
Indemnités de départ				
Cas de versement	tous les cas de départ	Non-consécutif à une démission ou à un échec		
Montant	Plafonné à 24 mois de rémunération (yc. indemnités légales et conventionnelles)	Plafonné à 24 mois de rémunération (yc. indemnités légales et conventionnelles)		
Condition de performance	Atteinte d'un niveau d'Ebita sur les 48 derniers mois	Atteinte d'un niveau d'ebita sur les 48 derniers mois		
Retraite complémentaire				
Régime	Cotisations définies	Cotisations définies		
Caractéristiques	Constitution d'un compte individuel d'épargne retraite destiné à financer le versement d'une rente viagère	Constitution d'un compte individuel d'épargne retraite destiné à financer le versement d'une rente viagère		

4. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2020



N. De Tavernost

Part fixe	Inchangée vs. 2019
Part variable	Critères : Ebita pour 63%, audience pour 27%, et objectif RSE pour 10% plafond : 100% de la rémunération fixe
Avantage en nature	Voiture de fonction
Rémunération exceptionnelle	Doit pouvoir être justifié par un évènement très particulier
Actions gratuites	Pluri-annuelles : condition de performance : création de valeur cumulée sur 3 exercices
Engagement de non concurrence	
Durée	-
Rémunération forfaitaire	-
Indemnités de rupture	
Cas de versement	Tous les cas de départ
Montant	Plafonné à 24 mois de rémunération (yc. Indemnités légales et conventionnelles)
Condition de performance	Atteinte d'un niveau d'Ebita sur les 48 derniers mois
Retraite complémentaire	
Régime	Cotisations définies
Caractéristiques	Constitution d'un compte individuel d'épargne retraite destiné à financer le versement d'une rente viagère

4. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2020



T.Valentin



J.Lefébure



D.Larramendy

Part fixe au titre du mandat	Aucune rémunération fixe au titre du mandat social		
Part variable au titre du mandat	Max 33% de la rémunération fixe Critères : - audience - objectif RSE	Max 13% de la rémunération fixe Critères : - audience - objectif RSE	Max 14% de la rémunération fixe Critère : - Ebita - objectif RSE
Rémunération exceptionnelle au titre du mandat	Aucune rémunération exceptionnelle au titre du mandat social		
Actions gratuites au titre du mandat	Pas d'actions gratuites au titre du mandat social		

SAY ON PAY CONSEIL DE SURVEILLANCE



RÉMUNÉRATION
2019
D'ELMAR HEGGEN,
PRÉSIDENT DU
CONSEIL DE
SURVEILLANCE
37 000 €



**POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE – ENVELOPPE DE
RÉMUNÉRATION INCHANGÉE DEPUIS 2012**

**LE MONTANT GLOBAL DE LA RÉMUNÉRATION DES
MEMBRES DU CONSEIL EST FIXÉ À 236.000€ DEPUIS LE 3
MAI 2012 (AUTORISATION DONNÉE PAR L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE).**

RÈGLE DE RÉPARTITION SELON :

- LA QUALITÉ DU MEMBRE (PRÉSIDENT, MEMBRE DE COMITÉ, ...)
- L'ASSIDUITÉ



RÉPONSE AUX QUESTIONS ACTIONNAIRES





QUESTION N°1

« Compte-tenu de l'apaisement rapide de l'épidémie de Covid-19 et d'une éventuelle reprise des décisions d'investissements publicitaires, pouvez-vous faire un point d'étape, à date de l'AG, sur l'activité publicitaire (volume/prix) enregistrée sur mai et prévisible sur juin ?

Confirmez-vous par ailleurs l'objectif d'amortir au deuxième trimestre 50% de la baisse des revenus par des économies de coûts ? »



QUESTION N°2

« Pouvez-vous faire un point, à date de l'AG, sur ce que vous comprenez de la mise en œuvre (décrets ? calendrier, teneur ?) des projets du gouvernement en terme de loi audiovisuelle ?

De manière à peine plus lointaine, pouvez-vous rappeler ce qu'une autre loi, la directive dite "SMA" qui, je crois, doit s'appliquer début 2021 peut avoir comme incidences sur notre activité ? »

QUESTION N°3

« Pouvez-vous revenir sur les secteurs dans lesquels le groupe pourrait vouloir se renforcer ? Après les belles opérations sur RTL et Gulli, quel segment est prioritaire dans vos acquisitions ? Excluez-vous d'acquérir les radios musicales du groupe Lagardère, si toutefois elles étaient bien mises en vente ? Une rumeur a fait très récemment état d'un intérêt supposé de votre part pour Prisma Media, quelles seraient les synergies à y trouver ? Ou souhaitez-vous plutôt vous renforcer en production TV ou bien dans d'autres activités non dépendantes des recettes publicitaires ?

Enfin, compte-tenu de la chute du cours de bourse (au plus bas en mai 2020 depuis la création de la société, ce qui contraste avec la qualité des résultats et de la génération de trésorerie des derniers exercices), quelles ont été les réflexions du conseil pour réactiver le programme de rachat d'actions ? »



QUESTION N°4

« Par prudence, le Conseil a choisi de renoncer à proposer aux actionnaires une résolution de versement d'un dividende au titre de l'excellent exercice 2019. Dans quelles conditions de calendrier et de visibilité sur les perspectives, cette position peut-elle désormais évoluer ? Un acompte sur dividende serait-il envisageable, le cas échéant ? »

QUESTION N°5

« L'Assemblée Générale est notamment amenée à statuer sur les résultats de 2019 et sur leur affectation. Les bonnes performances de l'exercice écoulé, qualifié d'année record dans la brochure de convocation, ont conduit dans un premier temps le Conseil à proposer un dividende inchangé. Mais, par la suite, le dividende proposé a été annulé en raison de l'incertitude liée à la crise sanitaire actuelle.

Dès lors, les actionnaires risquent d'être victimes d'une double peine en étant privés de dividende cette année à cause de l'impact anticipé du Covid-19 et en percevant l'an prochain un dividende réduit ou nul en raison de l'impact réel du Covid-19.

Le Conseil veillera-t-il à ce que les dividendes futurs tiennent compte de l'effort demandé cette année ? »



PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS



GROUPE



PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS

DU RAPPORT DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE



AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



RÉSOLUTION 1

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2019

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2019
- Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du CGI



COMMENTAIRES

RÉSULTAT NET MÉTROPOLE TÉLÉVISION S.A. :

BÉNÉFICE DE 155 825 602,49 €

CAPITAUX PROPRES MÉTROPOLE TÉLÉVISION S.A. :

578,0 M€

DÉPENSES ET CHARGES VISÉES PAR L'ARTICLE 39-4 DU CGI :

47 604 €

CHARGE D'IMPÔT CORRESPONDANTE :

16 376 €

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



RÉSOLUTION 2

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS 2019

Approbation des comptes
consolidés de l'exercice clos au 31
décembre 2019



COMMENTAIRES

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

1 456,1 M€

CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

772,9 M€

TOTAL BILAN

1 707,3 M€

RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AU GROUPE

172 655 510,03 €

6. PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

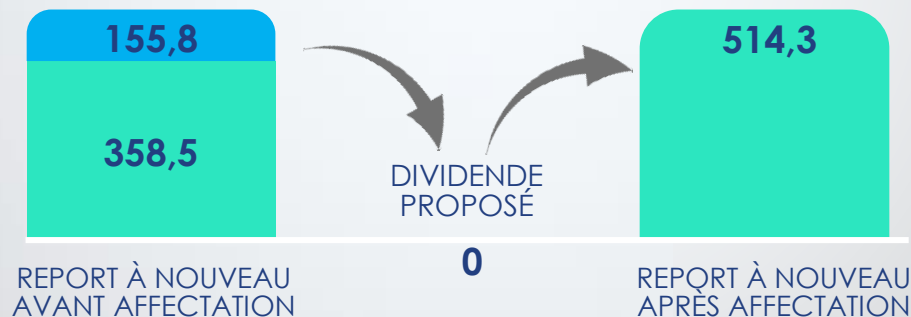
AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



RÉSOLUTION 3

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

RÉSULTAT DE L'EXERCICE DE MÉTROPOLE TV SA AU 31 DÉCEMBRE 2019 EN M€



AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



RÉSOLUTION 4 APPROBATION DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Convention de rachat d'actions M6 auprès d'Immobilière Bayard d'Antin (via RTL Group) dans le cadre du programme de rachat d'actions de l'article l225-209 du code de commerce, signée en date du 30 avril 2019 :

- Le respect du plafond légal de détention du capital M6 à 49% impose à RTL Group de céder à M6 des actions lorsque la société met en œuvre son programme de rachat
- Engagement de RTL Group de céder des blocs d'actions hors marché
 - À hauteur de 49/51^{ème} des quantités achetées préalablement acquises par M6 dans le marché
 - Au prix moyen pondéré des rachats effectués dans le marché
- Durée de validité : 12 mois

Convention cadre de trésorerie entre M6 et Immobilière Bayard d'Antin (RTL Group), déjà autorisée au cours d'exercices antérieurs renouvelée le 15 décembre 2019 :

- Placements d'excédents de trésorerie de M6 auprès de Bayard d'Antin sans dépasser 20% des liquidités bancaires de M6
- Emprunts d'un montant maximum de 50 M€ auprès de Bayard d'Antin sans dépasser 48% des montants empruntés auprès des établissements bancaires
- Rémunération conforme aux conditions de marché

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



RÉSOLUTION 5

APPROBATION D'UN
ENGAGEMENT PRIS AU
BÉNÉFICE DE MONSIEUR DAVID
LARRAMENDY

L'Assemblée Générale approuve l'engagement pris par la société au bénéfice de Monsieur David Larramendy, membre du Directoire, correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions.

Engagement soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Avenant au contrat de travail de David Larramendy lui octroyant une clause d'indemnisation en cas de rupture de son contrat de travail à l'initiative de l'employeur, sauf en cas d'échec, de faute grave ou lourde.

- Autorisée par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 30 juillet 2019
- Identique au dispositif mis en place pour Thomas Valentin et Jérôme Lefébure

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



RÉSOLUTION 6

RENOUVELLEMENT DU CABINET
ERNST & YOUNG ET AUTRES, AUX
FONCTIONS DE COMMISSAIRE AUX
COMPTES TITULAIRE

Sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale renouvelle le cabinet ERNST & YOUNG et Autres, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.



COMMENTAIRES

En raison du terme des mandats des deux Commissaires aux comptes titulaires de Métropole Télévision, et sur proposition du Comité d'Audit qui a veillé dès l'automne 2019 à l'organisation d'un processus de sélection du prochain collège et qui a pris connaissance de la préconisation de la société, le Conseil de Surveillance a décidé de proposer à l'Assemblée Générale la nomination du cabinet Ernst & Young en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de 6 exercices.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



RÉSOLUTION 7

NON RENOUVELLEMENT ET NON
REEMPLACEMENT DU CABINET
AUDITEX AUX FONCTIONS DE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUPPLÉANT

Sur proposition du Conseil de
Surveillance, l'Assemblée Générale
décide, après avoir constaté que les
fonctions de commissaire aux comptes
suppléant du cabinet Auditex arrivaient
à échéance à l'issue de la présente
Assemblée, de ne pas procéder à son
renouvellement ou à son
remplacement, en application de la
loi.



COMMENTAIRES

Cette résolution entérine la fin des mandats
des Commissaires aux comptes suppléants,
compte tenu de l'absence d'obligation d'en
désigner.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



RÉSOLUTION 8

NOMINATION DE KPMG, EN REMPLACEMENT DU CABINET PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale nomme KPMG en remplacement du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.



COMMENTAIRES

En raison du terme des mandats des deux Commissaires aux comptes titulaires de Métropole Télévision, et sur proposition du Comité d'Audit qui a veillé dès l'automne 2019 à l'organisation d'un processus de sélection du prochain collège et qui a pris connaissance de la préconisation de la société, le Conseil de Surveillance a décidé de proposer à l'Assemblée Générale la nomination du cabinet KPMG en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de 6 exercices.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



RÉSOLUTION 9

NON RENOUVELLEMENT ET NON
REMPLACEMENT MONSIEUR JEAN-
CHRISTOPHE GEORGHIOU AUX
FONCTIONS DE COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUPPLÉANT

Sur proposition du Conseil de
Surveillance, l'Assemblée Générale
décide, après avoir constaté que les
fonctions de commissaire aux comptes
suppléant de Monsieur Jean-
Christophe GEORGHIOU arrivaient à
échéance à l'issue de la présente
Assemblée, de ne pas procéder à son
renouvellement ou à son
remplacement, en application de la
loi.



COMMENTAIRES

Cette résolution entérine la fin des mandats
des Commissaires aux comptes suppléants,
compte tenu de l'absence d'obligation d'en
désigner.

6. PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



RÉSOLUTION 10

COMPOSITION DU CONSEIL

Renouvellement de Madame
Mouna Sepehri



6. PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



RÉSOLUTION 11

COMPOSITION DU CONSEIL

Renouvellement de Monsieur Elmar
Heggen



6. PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS
**AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE**



RÉSOLUTION 12
COMPOSITION DU CONSEIL

**Renouvellement de Monsieur
Philippe Delusinne**



AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



RÉSOLUTION 13

COMPOSITION DU CONSEIL

Ratification de la nomination
provisoire de Monsieur Björn Bauer



AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



RÉSOLUTION 14

COMPOSITION DU CONSEIL

Ratification de la nomination
provisoire de Madame Siska
Ghesquiere



AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



RÉSOLUTION 15

SAY ON PAY GLOBAL

**Approbation des informations
visées au I de l'article L.225-37-3 du
Code de commerce**



COMMENTAIRES

Cette résolution soumet au vote des actionnaires les informations sur la rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (say on pay ex post global), présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du document d'enregistrement universel 2019.

6. PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



RÉSOLUTION 16

SAY ON PAY EX-POST

Approbation des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Nicolas de Tavernost



COMMENTAIRES

En application de l'article L.225-100 alinéa III du code de commerce

Détails de la rémunération présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du document d'enregistrement universel 2019

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



RÉSOLUTION 17

SAY ON PAY EX-ANTE

**Approbation de la politique de
rémunération du Président du
Directoire**



COMMENTAIRES

En application de l'article L. 225-82.2 du
code du commerce

Détails de la politique de rémunération
présentés dans le rapport sur le
gouvernement d'entreprise du document
d'enregistrement universel 2019

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



RÉSOLUTION 18

SAY ON PAY EX-POST

Approbation des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Thomas Valentin, au titre de son mandat de membre du Directoire



COMMENTAIRES

En application de l'article L.225-100 alinéa III du code de commerce

Détails de la rémunération présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du document d'enregistrement universel 2019

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



RÉSOLUTION 19

SAY ON PAY EX-POST

Approbation des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Jérôme Lefébure, au titre de son mandat de membre du Directoire



COMMENTAIRES

En application de l'article L.225-100 alinéa III du code de commerce

Détails de la rémunération présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du document d'enregistrement universel 2019

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



RÉSOLUTION 20

SAY ON PAY EX-POST

Approbation des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur David Larramendy, au titre de son mandat de membre du Directoire



COMMENTAIRES

En application de l'article L.225-100 alinéa III du code de commerce

Détails de la rémunération présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du document d'enregistrement universel 2019

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



RÉSOLUTION 21

SAY ON PAY EX-POST

Approbation des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Christopher Baldelli, au titre de son mandat de membre du Directoire jusqu'au 1^{er} juillet 2019



COMMENTAIRES

En application de l'article L.225-100 alinéa III du code de commerce

Détails de la rémunération présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du document d'enregistrement universel 2019

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



RÉSOLUTION 22

SAY ON PAY EX-ANTE

**Approbation de la politique de
rémunération des membres du
Directoire au titre de leur mandat**



COMMENTAIRES

En application de l'article L. 225-82.2 du
code du commerce

Détails de la politique de rémunération
présentés dans le rapport sur le
gouvernement d'entreprise du document
d'enregistrement universel 2019

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



RÉSOLUTION 23

SAY ON PAY EX-POST

Approbation des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Elmar Heggen, Président du Conseil de Surveillance



COMMENTAIRES

En application de l'article L.225-100 alinéa III du code de commerce

Détails de la rémunération présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du document d'enregistrement universel 2019

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



RÉSOLUTION 24

SAY ON PAY EX-ANTE

**Approbation de la politique de
rémunération des membres du
Conseil de Surveillance**



COMMENTAIRES

En application de l'article L. 225-82.2 du
code du commerce

Détails de la politique de rémunération
présentés dans le rapport sur le
gouvernement d'entreprise du document
d'enregistrement universel 2019

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



RÉSOLUTION 25 RACHAT D'ACTIONS

Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du code du commerce



CONDITIONS

Il est proposé de reconduire la limite de rachat par la société de ses propres actions à 10% du capital. Cette autorisation doit être renouvelée chaque année.

Ces interventions sont encadrées de la façon suivante :

- Prix maximum d'achat : **25 €**
- Rachat limité à **10 %** du capital
- Montant maximal autorisé : **316 035 620,0 €**
- Autorisation valable pour une période de **18 mois**



OBJECTIFS

- Animation de marché et liquidité du titre par un contrat de liquidité
- Conservation et remise à l'échange ou au paiement lors d'une éventuelle opération de croissance externe
- Couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions
- Annulation d'actions



PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE



AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



RÉSOLUTION 26

ANNULATION PAR LA SOCIÉTÉ
DE SES PROPRES ACTIONS

**Autorisation à donner au Directoire
en vue d'annuler les actions
rachetées par la société dans le
cadre du dispositif de l'article L.225-
209 du code de commerce**



CONDITIONS

Annulation limitée à **10%** des actions propres
détenues suite à des rachats réalisés dans le cadre
du programme de rachat prévu dans la résolution
18, eux-mêmes limités à 10%.

Autorisation valable pour une période de **24 mois**.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



RÉSOLUTION 27

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE
À DONNER AU DIRECTOIRE
POUR AUGMENTER LE CAPITAL
PAR INCORPORATION DE
RÉSERVES, BÉNÉFICES ET/OU
PRIMES

Déléguer au Directoire sa
compétence à l'effet de décider
d'augmenter le capital social



MODALITES

Emission et attribution gratuite d'actions ou élévation
du nominal des actions ordinaires existantes, ou
combinaison de ces deux modalités

Durée de validité de la présente délégation : **26 mois**

Montant maximal : **5 056 570 € (10% du capital)**

6. PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 28

Mise en harmonie des statuts avec la réglementation en vigueur



OBJECTIFS

Concernant les titres au porteur identifiable

Mise en harmonie l'article 10 des statuts avec les dispositions de l'article L.228-2 du Code de commerce

Concernant le seuil déclenchant l'obligation de désigner un second membre représentant les salariés

Changement du seuil de 12 à 8 membres

Concernant la référence au télégramme

Suppression de la référence au télégramme à l'article 22 et remplacement par courriel

Concernant la rémunération allouée aux membres du Conseil de Surveillance

Remplacement du terme « jeton de présence » par « somme fixe annuelle », conformément aux dispositions de l'article L. 225-83 du Code de commerce

Concernant la référence au say on pay

Mise en harmonie des articles 23 et 24 des statuts avec les dispositions des articles L. 225-63 et L. 225-83 du Code de commerce

Concernant la référence au rapport du Président

Suppression de la référence dans l'article 24.1 des statuts

Concernant les cautions, avals et garanties

Ajout d'une référence aux exceptions prévues par la réglementation

Concernant les conventions réglementées

Les personnes concernées ne peuvent prendre part ni aux délibérations ni au vote

Concernant la prise en compte de l'abstention dans le cadre du traitement des votes par correspondance

Précision sur le traitement de l'abstention dans les bulletins de vote

Concernant la mention des changements des méthodes comptables dans le rapport de gestion

Mise en harmonie l'article 39 des statuts avec la réglementation en vigueur

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



RÉSOLUTION 29

Références textuelles
applicables en cas de
changement de codification

L'Assemblée Générale prend acte que les références textuelles mentionnées dans l'ensemble des résolutions de la présente assemblée, font référence aux dispositions légales et réglementaires applicables au jour de leur établissement et qu'en cas de modification de la codification de celles-ci, les références textuelles correspondant à la nouvelle codification s'y substitueraient.



COMMENTAIRES

Permettre l'actualisation automatique des références aux dispositions légales et réglementaires.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



RÉSOLUTION 30

POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.



COMMENTAIRES

Permettre l'accomplissement des formalités légales consécutives à l'Assemblée



RÉSULTAT DES VOTES



GROUPE

7. RÉSULTAT DES VOTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 JUIN 2020

Quorum atteint : 85,44%

Résolution	Voix exprimées				Voix non exprimées						Participants		% du Capital Exprimés	Exclus			Etat Adoption
	Pour	%	Contre	%	Abstention	%	Nul	%	Blanc	%	Titres	Voix		Titres	Voix	% Titres	
Résolution N°1 (AGO)	107 079 846	99,99%	7 974	0,01%	277 400	0,26%	0	0,00%	0	0,00%	107 365 220	107 365 220	84,93%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
Résolution N°2 (AGO)	107 079 896	99,99%	7 924	0,01%	277 400	0,26%	0	0,00%	0	0,00%	107 365 220	107 365 220	84,93%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
Résolution N°3 (AGO)	107 076 474	99,85%	162 999	0,15%	125 747	0,12%	0	0,00%	0	0,00%	107 365 220	107 365 220	84,93%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
Résolution N°4 (AGO)	46 209 582	99,98%	10 627	0,02%	136 950	0,30%	0	0,00%	0	0,00%	107 365 220	46 357 159	84,93%	0	61 008 061	0,00%	Résolution Adoptée
Résolution N°5 (AGO)	79 766 923	82,60%	16 801 833	17,40%	10 721 929	9,99%	0	0,00%	0	0,00%	107 365 220	107 290 685	84,93%	0	74 535	0,00%	Résolution Adoptée
Résolution N°6 (AGO)	104 718 334	97,65%	2 524 423	2,35%	122 463	0,11%	0	0,00%	0	0,00%	107 365 220	107 365 220	84,93%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
Résolution N°7 (AGO)	107 225 903	99,99%	9 527	0,01%	129 790	0,12%	0	0,00%	0	0,00%	107 365 220	107 365 220	84,93%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
Résolution N°8 (AGO)	107 162 847	99,93%	75 036	0,07%	127 337	0,12%	0	0,00%	0	0,00%	107 365 220	107 365 220	84,93%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
Résolution N°9 (AGO)	107 226 264	99,99%	9 366	0,01%	129 590	0,12%	0	0,00%	0	0,00%	107 365 220	107 365 220	84,93%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
Résolution N°10 (AGO)	86 454 969	80,63%	20 766 752	19,37%	143 499	0,13%	0	0,00%	0	0,00%	107 365 220	107 365 220	84,93%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée

7. RÉSULTAT DES VOTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 JUIN 2020

Quorum atteint : 85,44%

Résolution	Voix exprimées				Voix non exprimées						Participants		% du Capital Exprimés	Exclus			Etat Adoption
	Pour	%	Contre	%	Abstention	%	Nul	%	Blanc	%	Titres	Voix		Titres	Voix	% Titres	
Résolution N°11 (AGO)	94 233 959	87,89%	12 987 734	12,11%	143 527	0,13%	0	0,00%	0	0,00%	107 365 220	107 365 220	84,93%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
Résolution N°12 (AGO)	78 075 029	72,81%	29 159 572	27,19%	130 619	0,12%	0	0,00%	0	0,00%	107 365 220	107 365 220	84,93%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
Résolution N°13 (AGO)	80 532 180	75,10%	26 702 017	24,90%	131 023	0,12%	0	0,00%	0	0,00%	107 365 220	107 365 220	84,93%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
Résolution N°14 (AGO)	94 232 102	87,88%	13 001 745	12,13%	131 373	0,12%	0	0,00%	0	0,00%	107 365 220	107 365 220	84,93%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
Résolution N°15 (AGO)	103 946 530	96,94%	3 280 158	3,06%	138 532	0,13%	0	0,00%	0	0,00%	107 365 220	107 365 220	84,93%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
Résolution N°16 (AGO)	106 824 684	99,63%	393 171	0,37%	147 365	0,14%	0	0,00%	0	0,00%	107 365 220	107 365 220	84,93%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
Résolution N°17 (AGO)	89 649 625	83,60%	17 586 094	16,40%	129 501	0,12%	0	0,00%	0	0,00%	107 365 220	107 365 220	84,93%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
Résolution N°18 (AGO)	92 578 939	86,35%	14 640 840	13,66%	145 441	0,14%	0	0,00%	0	0,00%	107 365 220	107 365 220	84,93%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
Résolution N°19 (AGO)	92 578 078	86,34%	14 641 701	13,66%	145 441	0,14%	0	0,00%	0	0,00%	107 365 220	107 365 220	84,93%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
Résolution N°20 (AGO)	92 578 038	86,34%	14 641 741	13,66%	145 441	0,14%	0	0,00%	0	0,00%	107 365 220	107 365 220	84,93%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée

7. RÉSULTAT DES VOTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 JUIN 2020

Quorum atteint : 85,44%

Résolution	Voix exprimées				Voix non exprimées						Participants		% du Capital Exprimés	Exclus			Etat Adoption
	Pour	%	Contre	%	Abstention	%	Nul	%	Blanc	%	Titres	Voix		Titres	Voix	% Titres	
Résolution N°21 (AGO)	92 587 998	86,35%	14 641 781	13,66%	135 441	0,13%	0	0,00%	0	0,00%	107 365 220	107 365 220	84,93%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
Résolution N°22 (AGO)	89 645 575	83,60%	17 584 704	16,40%	134 941	0,13%	0	0,00%	0	0,00%	107 365 220	107 365 220	84,93%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
Résolution N°23 (AGO)	107 182 154	99,96%	46 040	0,04%	137 026	0,13%	0	0,00%	0	0,00%	107 365 220	107 365 220	84,93%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
Résolution N°24 (AGO)	107 182 357	99,96%	46 906	0,04%	135 957	0,13%	0	0,00%	0	0,00%	107 365 220	107 365 220	84,93%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
Résolution N°25 (AGO)	106 982 248	99,79%	220 579	0,21%	162 393	0,15%	0	0,00%	0	0,00%	107 365 220	107 365 220	84,93%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
Résolution N°26 (AGE)	106 719 778	99,51%	523 839	0,49%	121 603	0,11%	0	0,00%	0	0,00%	107 365 220	107 365 220	84,93%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
Résolution N°27 (AGE)	107 223 932	99,98%	19 554	0,02%	121 734	0,11%	0	0,00%	0	0,00%	107 365 220	107 365 220	84,93%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
Résolution N°28 (AGE)	107 108 259	99,88%	132 490	0,12%	124 471	0,12%	0	0,00%	0	0,00%	107 365 220	107 365 220	84,93%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
Résolution N°29 (AGE)	97 315 322	90,75%	9 924 096	9,25%	125 802	0,12%	0	0,00%	0	0,00%	107 365 220	107 365 220	84,93%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
Résolution N°30 (AGE)	107 235 901	99,99%	7 557	0,01%	121 762	0,11%	0	0,00%	0	0,00%	107 365 220	107 365 220	84,93%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT, PARTICULIÈREMENT CELLES CONCERNANT LES PRÉVISIONS DES PERFORMANCES À VENIR DU GROUPE M6, SONT DES DÉCLARATIONS PRÉVISIONNELLES ET PEUVENT ÊTRE SUJETTES À CERTAINS RISQUES ET INCERTITUDES.

TOUTE RÉFÉRENCE À DES PERFORMANCES PASSÉES DU GROUPE M6 NE DOIT PAS ÊTRE PRISE COMME UN INDICATEUR DE PERFORMANCES FUTURES.

LE CONTENU DE CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UN DOCUMENT COMMERCIAL OU UNE SOLlicitATION À L'ACHAT OU À LA VENTE D' ACTIONS DU GROUPE M6.

LES INVESTISSEURS ET LES DÉTENTEURS DE VALEURS MOBILIÈRES PEUVENT OBTENIR GRATUITEMENT COPIE DES DOCUMENTS DÉPOSÉS PAR LE GROUPE M6 AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS (WWW.AMF-FRANCE.ORG) OU DIRECTEMENT AUPRÈS DE M6.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

16 JUIN 2020

